

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DGRI 1 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Mme le Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationale une subvention de fonctionnement et une aide exceptionnelle pour son déménagement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe entre la Ville de Paris et l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 29 Avenue de Villiers, 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 200.000 euros, est attribuée à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (n° simpa 21094 ; dossier 2018_03843) au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO